

2.5 Des dispositifs d'accompagnement étendus et renforcés

L'ESSENTIEL

- Les dispositifs d'accompagnement s'étendent aux premières de lycée général et technologique à la rentrée 2011. Ils sont déjà mis en œuvre en seconde depuis la rentrée 2010.
- En première, l'accompagnement personnalisé part des besoins des élèves et les aide à acquérir les compétences propres à chaque série. Il leur permet également d'affiner leur projet d'orientation.
- Les stages de remise à niveau sont organisés à des moments clés de l'année pour pallier les difficultés identifiées et éviter qu'elles ne s'installent.
- Les stages passerelles proposent une solution adaptée aux élèves qui souhaitent changer d'orientation en cours de cycle.
- Le tutorat aide les élèves qui en ressentent le besoin à construire leur parcours de formation.



L'accompagnement personnalisé pour tous

Mis en place en seconde générale et technologique à la rentrée 2010 et intégré à l'emploi du temps des élèves à raison de deux heures hebdomadaires en moyenne, **l'accompagnement personnalisé** représente un volume annuel de soixante-douze heures. Il est **généralisé en première à la rentrée 2011** et le sera **en terminale à la rentrée 2012**.

Il concerne **tous les élèves** et prend en compte l'ensemble de leurs besoins : **soutien scolaire, approfondissement, aide à l'orientation, etc.**

- **En seconde**, il permet avant tout d'acquérir et de consolider les méthodes de travail propres au lycée et offre aux élèves les outils nécessaires pour choisir la voie ou la série dans laquelle ils souhaitent s'engager.
- **En première**, l'accompagnement personnalisé permet aux élèves d'acquérir des compétences propres à chaque série et prolonge la réflexion portant sur leur projet d'orientation vers l'enseignement supérieur.
- **Dans chaque lycée**, le **Conseil de la vie lycéenne (CVL)** est consulté sur la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé. Il contribue à recenser les besoins des élèves et à évaluer le dispositif.

Un espace dédié sur **Éduscol** permet de mutualiser les ressources sur l'accompagnement personnalisé : eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html



Des stages et un tutorat pour ceux qui en ont besoin

Les stages et le tutorat ont été conçus pour faciliter le parcours scolaire des élèves :

- **les stages de remise à niveau** permettent d'intervenir ponctuellement dans le cadre d'une discipline. Ils constituent une réponse aux difficultés et aux besoins identifiés et permettent d'éviter le redoublement ;
- **les stages passerelles** offrent la possibilité aux élèves qui changent d'orientation de travailler les contenus d'enseignement propres à la voie ou à la série qu'ils souhaitent rejoindre ;
- **le tutorat** aide les élèves à préciser leur parcours de formation et leur orientation.

Le **conseil de classe** peut recommander aux lycéens de suivre ces stages. Ces dispositifs se développent entre autres dans le cadre des **réseaux de lycées** qui mutualisent leurs moyens pour proposer l'offre la plus complète possible sur un territoire donné.